VERNIER
Une Ville pas Commune

RÉPONSE – QE 151 A – 22.03

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 151 – 22.02

déposée par Monsieur Gilles-Olivier BRON, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

CYBERSÉCURITÉ : QUELLE PROTECTION NOUS OFFRE LE SIACG ?

QUESTION

Je fais partie d'un groupe de travail se réunissant pour étudier divers aspects de la sécurité à Genève. Récemment, nous avons discuté des cyberattaques contre certaines institutions publiques, telles que dernièrement les communes de Rolle ou de Montreux, ou plus près de nous au CICR. Quelques conseillers municipaux, membres dudit groupe, se sont dès lors interrogés si la structure du SIACG, qui gère l'ensemble des messageries des élus des communes, bénéficiait des dernières connaissances en matière de lutte contre la cybercriminalité, autrement dit si elle offrait une bonne protection ou au contraire était un facteur supplémentaire de risques.

Conscients que nos conseils administratifs respectifs n'auraient pas forcément de réponses à nous apporter directement, nous souhaitons avant tout que, sensibilisés à cette problématique, ils s'informent auprès du SIACG du niveau effectif des mesures de protection offertes aux communes genevoises.

Dès lors, les questions sont les suivantes :

1 Quelles sont les garanties offertes par le SIACG pour protéger les communes d'attaques cybercriminelles, en particulier à travers la messagerie des élus et des fonctionnaires ? Notamment, à quand remonte le dernier audit externe de sécurité sur d'éventuelles failles informatiques du réseau SIACG ?

2 Si l'ACG se faisait hacker, quels seraient les risques encourus par les communes ? Et si c'est le SIACG qui subissait l'attaque directement ? Qui serait responsable des conséquences dans ces deux cas ?

3 Est-ce que la commune de Vernier, et pour elle notre Service des technologies de l'information (STI), prend des mesures complémentaires pour protéger notre réseau informatique ?

RÉPONSE

Avant de développer les différents points mentionnés dans la présente question écrite, il convient de rappeler qu'en matière de sécurité, qu'elle soit informatique ou non, la discrétion sur les mesures et les dispositifs mis en place est de rigueur afin de ne pas donner d'informations susceptibles d'aider d'éventuels criminels.

En outre, il est également important de se rappeler que, quels que soient les moyens engagés, il est impossible d'avoir une sécurité garantie à 100%.

1 Le SIACG (Service intercommunal d'informatique) prend de nombreuses mesures dans la lutte contre les cyberattaques et collabore notamment avec le Comité de sécurité des partenaires publics genevois institué par arrêté du Conseil d'État (SécuSIGE) et le Centre national pour la cybersécurité (NCSC). Il entretient avec ces derniers des relations régulières, annonce les attaques et échange

sur les actions techniques préventives. Le dispositif mis en place par le SIACG dans ce domaine est audité annuellement par un organisme externe. Comme indiqué précédemment, l'ensemble des moyens mis en œuvre vise à diminuer les risques, sans toutefois pouvoir offrir une garantie absolue d'invulnérabilité.

2 Les types d'attaques peuvent être de nature et d'ampleur très différentes, et donc avec des conséquences très variables. Dans ce contexte, il appartient aux différents acteurs de collaborer étroitement et de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles permettant de limiter les impacts d'une attaque et d'assurer la continuité des activités.

3 Le STI est naturellement partie prenante de cette chaîne sécuritaire. À cet effet, le STI prend différentes mesures, notamment en matière d'information et de formation / sensibilisation des collaborateurs aux risques en matière de cybersécurité.

La question écrite QE 151 – 22.02 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 28 février 2022

RÉP. ET CANTON DE GENÈVE * VILLE DE VERNIER